



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL_2018_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2018

Publication : 06/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018
Date d'affichage : 20 mars 2018

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Gilles BOURDIER
Christelle CHAMPOMIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
David MOURNET
Jean-Claude PAPUT
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-56 : AIDES AUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE COMMUNAUTAIRE :
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2018

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que lors de sa séance du 5 décembre 2018, le conseil communautaire a validé un nouveau dispositif de soutien aux manifestations d'envergure communautaire.

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation communautaire d'envergure et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- **Le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de Communes**
- **Des manifestations s'intégrant dans la programmation existante**
- **Des prestations de qualité et innovantes pour le territoire**
- **Des manifestations qui favorisent les partenariats,**
- **Des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture**
- **Des manifestations qui favorisent l'attractivité de la Communauté de Communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs.**
- **Des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire)**

Sur la base de ces critères, la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture a été chargée de proposer au Conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe inscrit au BP 2018 est de 20 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Un appel à projet a été lancé en décembre 2017 avec une réponse des candidatures en février 2018. La communication a été relayée par les communes auprès de leurs associations.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale - Culture - Lecture publique ont examiné les candidatures des associations et proposent les décisions suivantes :

Manifestation	Lieu	Date manifestation	Association	Nbre attendu	Budget prévisionnel éligible €	Montant subvention proposé au conseil	%
Nocturnes d'Aigueperse	Aigueperse	14-15-21-22/09	Marie de Berry	2 000	11 200	2 200	20
Le Grand Défi biodiversité	Domaine Royal Randan	09/06	CPIE	2 000	10 195,82 (budget Leader : 23 727,05 €)	3 796,33	37
La Maringuoise	Maringues	7/10	Ligue contre le cancer	800	5 200	800	15
Une soirée d'Enfer	Saint-Clément-de-Regnat	2-3-4-9-10/03	La Troupe Clementoise	1 100	8 294	500	6
Veillées de Pays	St-Genès-du-Retz, Thuret, Bussières et Pruns, Aigueperse, Saint-Priest-Bramefant,	Année 2018	L'Espigaou égaré	675	16 000	5 000	31
Gala de fin d'année	Randan	15-16/06	Danza Club	400	2 700	400	15

Rencontres chorales	Eglise Saint-Sylvestre Pragoulin	28/04	Eveil Randannais	100	1200	300	25
Spectacle annuel	Randan	30/11 et 01/12	C2A	300	5 925	400	7
"Fâtes" de la solidarité	Bussières et Pruns	27/05	Emmaüs Bussières et P	1 200	2 300	900	39
Montant total des subventions attribuées						14 296,33 €	

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider les manifestations retenues et les montants de subventions attribués suivantes :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible €	Montant subvention prévisionnelle	%
Nocturnes d'Aigueperse	Marie de Berry	11 200	2 200	20
Le Grand Défi biodiversité	CPIE	10 195,82 (budget Leader : 23 727,05 €)	3 796,33	37
La Maringuoise	Ligue contre le cancer	5 200	800	15
Une soirée d'Enfer	La Troupe Clementoise	8 294	500	6
Gala de fin d'année	Danza Club	2 700	400	15
Rencontres chorales	Eveil Randannais	1200	300	25
Spectacle annuel	C2A	5 925	400	7
"Fâtes" de la solidarité	Emmaüs Bussières et P	2 300	900	39

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les associations, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.
- autorise l'organisation d'un deuxième appel à projets d'ici la fin de l'année 2018.

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents et représentés (par 35 voix pour, 2 contre) :

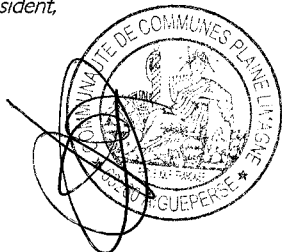
- de valider les Veillées de Pays et le montant de subvention attribué suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel	Montant subvention prévisionnelle	%
Veillées de Pays	L'Espigaou égaré	16 000	5 000	31

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'association, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 06/04/2018
Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD